



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exploitations

Question écrite n° 77319

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le transfert des droits relatifs aux mesures agro-environnementales (MAEC) lors du transfert d'une exploitation agricole entre conjoints, ou entre descendant et ascendant. En effet, un exploitant agricole, signataire d'une MAEC, peut être amené à arrêter brutalement son activité professionnelle et à transmettre son exploitation à son conjoint, descendant ou ascendant. Cet arrêt peut avoir pour origine une maladie, un accident, voire un décès, que les causes en soient professionnelles ou non. Ces situations, déjà humainement difficiles, il paraît pertinent et essentiel, au regard de l'enjeu de la poursuite de l'activité professionnelle, comme de l'environnement, de faciliter la reprise de ladite activité, notamment par la poursuite des dispositifs d'aides existants. C'est pourquoi, compte tenu des causes de l'arrêt à l'origine de la transmission et de la nature du repreneur, il souhaite savoir si les droits acquis quant aux MAEC sont transmissibles en l'état au conjoint, au descendant ou à l'ascendant.

Texte de la réponse

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sont financées par le second pilier de la PAC, et à ce titre, il n'existe pas comme pour les aides du premier pilier de « droits » à aide. Il s'agit simplement d'engagements souscrits pour 5 ans par un exploitant agricole. A tout moment au cours de ces 5 années d'engagement, le bénéficiaire de l'aide MAEC peut transférer tout ou partie de ses engagements à un autre exploitant repreneur des surfaces ou éléments engagés, que celui-ci soit ou non de la même famille, sous réserve bien évidemment que ce repreneur s'engage à poursuivre pour la durée restante les engagements précédemment souscrits.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77319

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2596

Réponse publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3770